Conditions de participation au Jeu Concours « MARDI GRAS »
de Copie-Express

1. Jeu-concours et société organisatrice

Le jeu-concours en ligne « Mardi-Gras » (ci-après le « jeu-concours ») est organisé par Copie-Express. La participation au jeu-concours est exclusivement soumise aux conditions de participation suivantes.

2. Participation

2.1 Le concours est ouvert à toute personne âgée d'au moins 18 ans. Les employés de la société Copie-Express, de ses sociétés liées, ainsi que les membres de la famille de ces employés, ne sont pas autorisés à participer.

2.2 La participation au jeu-concours est exclusivement possible pendant la période allant du 28 février 2017 au 1 mars 20h00. La participation au jeu-concours est gratuite.

2.3 Pour participer au jeu concours, les participants doivent partager la photo de leur costume de Mardi-Gras sur notre page Facebook, ou nous identifier sur leur photo.

2.4 Seules les personnes satisfaisant aux conditions décrites au point 2.3 peuvent participer au jeu-concours. Copie-Express ne peut pas être tenue pour responsable des inscriptions tardives et/ou incomplètes.

3. Déroulement du jeu-concours et remise des lots

3.1 Les lots mis en jeu lors du tirage au sort sont exclusivement ceux décrits ci-dessous : Un chèque cadeau d'une valeur de 50€ , valable une fois avant le 27/04/2017, non sécable. Un seul prix est disponible pour l'ensemble des participants au jeu concours.

3.2 Le gagnant sera désigné par un classement du nombre de mentions « J'aime » sur sa photo. En cas d'égalité, un tirage au sort aura lieu.

3.3 Le gagnant est informé par message privé sur Facebook. Le lot pourra être retiré en magasin, dans le magasin du choix du gagnant. Le classement aura lieu après le 1 mars 2017 20h. Le gagnant doit confirmer la réception de la notification dans un délai de 7 jours ouvrables à compter de la notification de gain par l'organisateur, en utilisant les coordonnées spécifiées dans cette notification ; à défaut, le gagnant perd le droit à l'attribution du prix et le prix est attribué à un autre participant du jeu-concours.

3.5 Le droit au gain ne peut être ni cédé ni transmis. Le lot ne peut pas être converti en espèces, ne peut pas être complété ou modifié. Si le lot, pour quelque raison que ce soit, ne peut pas être mis à disposition, Copie-Express se réserve le droit de le substituer par un lot de même valeur.

3.7 Facebook n’a aucun lien avec le jeu-concours et ne constitue aucunement un interlocuteur pour le jeu-concours proposé.

4. Exclusion de la participation

4.1 En cas de violation des conditions de participation, Copie-Express se réserve le droit d’exclure des participants du jeu-concours.

4.2 Copie-Express se réserve en outre le droit d’exclure des participants ayant recours à des moyens illicites ou manipulant d’une autre manière les règles de participation pour se procurer un avantage sur les autres participants. Les moyens abusifs incluent notamment l’utilisation de scripts automatiques, d’outils de piratage informatique, de chevaux de Troie, de virus ou d’autres moyens non autorisés conférant un avantage au participant. Peuvent également conduire à une exclusion le fait d’indiquer des données personnelles inexactes ou l’utilisation de « faux profils ». De tels cas peuvent éventuellement également conduire à annuler le gain et/ou à exiger leur renvoi.

5. Fin ou interruption anticipée du jeu-concours

Copie-Express est autorisé à interrompre, suspendre ou modifier le jeu-concours de manière anticipée, si des circonstances imprévues, indépendantes de la volonté de l’organisateur compliquent son organisation telle qu’initialement prévue, ou la rendent économiquement déraisonnable pour Copie-Express. De telles circonstances incluent, de manière non limitative, l’intervention non autorisée de tiers, des problèmes techniques lies aux matériels ou aux logiciels échappant au contrôle de l’organisateur, ainsi que la violation de droits directement lies à l’organisation du jeu-concours, en particulier l’interférence illicite avec le déroulement du jeu.

6. Transfert de droits

Le participant cède à Copie-Express tous les droits d’utilisation, droits voisins et autres droits d’auteur, existants ou futurs, acquis ou à acquérir, sur les photographies et/ou les œuvres photographiques qu’il transmet dans le cadre de sa participation au jeu-concours, aux fins d’une utilisation non exclusive autant de fois que le souhaite Copie-Express pour poursuivre l’objet social dans le pays concerné, sans limitation de contenu, de durée et d’étendue géographique.

7. Traitement des données lors du jeu-concours

7.1 Copie-Express collecte et enregistre les données éventuellement communiquées par le participant, telles que l’adresse e-mail, le nom, le prénom, l’adresse et autres coordonnées. Les données sont utilisées aux fins de l’organisation et du déroulement du jeu-concours, en particulier afin de designer le gagnant, l’informer et le faire connaitre. Les autres autorisations données ou non par le participant pour l’utilisation de ses données ne sont pas affectées par cette clause.

7.2 Les données sont transmises à des tiers exclusivement dans la mesure nécessaire pour la distribution des prix. En particulier, les données ne sont pas transmises à des fins

publicitaires. Le seul cas où Copie-Express transmet des données à des tiers sans l'accord du participant est celui d'une obligation légale.

7.3 Copie-Express est autorisée à mentionner le gagnant sur sa page Web copie-express.eu, en indiquant le nom d'utilisateur.

7.4 Le participant peut révoquer à tout moment son consentement à l'utilisation de ses données personnelles par Copie-Express et exiger que celles-ci soient immédiatement supprimées de l'inscription à la participation au concours. La révocation doit être adressée à : contact@copie-express.eu

8. Suppression des données

Copie-Express supprime les données dès que le jeu-concours a pris fin avec le tirage et la remise des lots ou lorsqu'il a été interrompu selon les dispositions de l'article 5, à moins que le participant n'ait donné son consentement à l'utilisation ultérieure de ses données (par exemple en s'abonnant à la newsletter), et sans préjudice des droits du participant mentionnés au point 6.4.

9. Droits concernant le traitement des données

Pour toute question concernant la collecte, le traitement ou l'utilisation des données personnelles, ainsi que pour les demandes de communication, de rectification, de blocage ou de suppression de ces données, le participant est prié de s'adresser à : contact@copie-express.eu

10. Dispositions finales

10.1 Tout recours juridique est exclu.

10.2 Le droit de la République Française s'applique, à l'exclusion du droit privé international et de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

10.3 Si l'une des dispositions est ou devient non valable, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée.